

LES ASSISES  
POUR LA  
JEUNESSE

**AJ!**

LES ASSISES  
POUR LA  
JEUNESSE

LES ASSISES  
POUR LA  
JEUNESSE



# POUR LA JEUNESSE, UNE GRANDE LOI CADRE !

Document rédigé sur la base des  
propositions formulées par les jeunes

# Avant-propos

## Chronologie des AJ !

---

- ▶ **Novembre 2005** : Lancement de l'appel à des Assises pour la Jeunesse
  - ▶ **21 janvier 2006** : Lancement de la dynamique des AJ ! avec les premiers volontaires. 70 jeunes volontaires se rassemblent au studio de l'Hermitage, à Paris, en présence des partenaires des AJ ! , pour échanger sur les enjeux de la démarche et sur les méthodes originales de restitution de la parole qui émergera des AJ ! locales.
  - ▶ **fin février 2006** : Mise en ligne du site [www.assises-jeunesse.org](http://www.assises-jeunesse.org), consacré aux Assises.
  - ▶ **30 juin – 2 juillet 2006** : Rencontre de 60 jeunes de 15 départements différents aux Karellis, en Savoie, pour échanger leurs expériences dans l'organisation des AJ ! et imaginer le programme des Assises Nationales. Ensemble, ils valident le principe de l'élaboration d'une grande loi-cadre pour la jeunesse à partir des propositions construites lors des rendez-vous départementaux..
  - ▶ **25/26 novembre 2006** : réunion des délégués des AJ ! départementales pour travailler sur des propositions et bâtir la trame de la grande loi pour la jeunesse.
  - ▶ **20 décembre** : mise en ligne de la 1<sup>re</sup> version du texte de la loi cadre pour la jeunesse (espace réservé aux jeunes « ajistes »)
- ▶ **20 et 21 janvier** : Convention nationale des AJ ! à Savigny-le-Temple réunissant 150 jeunes des AJ ! locales.  
Le texte de loi-cadre pour la jeunesse est amendé et finalisé.
- ▶ **Du 21 janvier au 31 mars** : la mobilisation générale en vue des AJ ! nationales

► **31 mars : Assemblée Nationale des Jeunes – Paris 20<sup>e</sup>**

L'objectif de ce rendez-vous : faire irruption dans le débat public. Plus de 400 jeunes se réunissent en Assemblée Nationale de la Jeunesse pour voter solennellement l'adoption du texte de loi, après avoir discuté des amendements proposés par les organisations partenaires des AJ ! : l'UNEF, l'Unsa Jeunes, Actenses, la LMDE et l'UNL.

*Lors de ce rendez-vous :*

- *les partis politiques sont représentés*
- *la démarche des AJ ! est retracée à travers la restitution des AJ ! locales sous forme de projection de films, de slam, de danse hip hop, etc...*

## L'élaboration du texte de loi-cadre

---

Le texte de loi-cadre a été construit à partir de la synthèse des éléments suivants :

- Le travail mené lors du rassemblement d'une trentaine de délégués AJ ! à Paris, le 25 novembre 2006.
- Les restitutions d'AJ ! locales parvenues au siège de la Fédération
- Les amendements votés lors de la Convention nationale des AJ ! à Savigny-le-Temple, le 20 et 21 janvier 2007.
- Les amendements proposés par les organisations partenaires des AJ ! (LMDE, UNEF, Unsa Jeunes, UNL, association Actenses) et votés lors de l'Assemblée Nationale de la Jeunesse, à Paris, le 31 mars 2007.

## Une loi cadre, pour...

Préambule :

Le **développement durable, préalable à notre engagement**

Pour **en finir avec les discriminations faites aux jeunes**

Pour **créer les conditions de l'autonomie**

Pour **une grande réforme de l'orientation**

Pour **des équipements jeunesse sur tout le territoire**

Pour **une politique de santé pertinente et efficace**

Pour **qu'en 2010, la justice soit plus adaptée aux mineurs**

Pour **un plan d'éducation aux médias et à l'image**

Pour **favoriser la mobilité des jeunes**

Pour **permettre aux jeunes de devenir des citoyens engagés**

Conclusion :

Pour **une transversalité des politiques jeunesse**

## PREAMBULE

### Le développement durable, préalable à notre engagement

Poser le développement durable comme préalable à toute action politique, c'est affirmer que l'avenir ne peut se construire sans ceux qui en assumeront demain les conséquences.

C'est pourquoi nous avons décidé de placer l'enjeu du développement durable en préambule de la loi-cadre pour la jeunesse.

Le monde dans lequel nous vivons est complexe et rempli de paradoxes :

- Jamais les Hommes n'ont produit autant de richesses et en même temps ont été si peu nombreux à pouvoir en profiter ;
- Jamais les sciences et technologies n'ont apporté autant de progrès et dans le même temps ont été si dommageables à notre environnement naturel.
- Jamais il n'y a eu autant de libertés et en même temps autant de barrières sociales et économiques pour s'en prévaloir.

Créer un monde où le développement économique n'est envisageable qu'à conditions qu'il garantisse le progrès social pour tous et la préservation de l'environnement : tel est l'enjeu de société auquel la jeune génération veut répondre.

Promouvoir le développement durable, c'est lutter contre les discriminations, permettre un mieux vivre ensemble pour les générations futures, c'est responsabiliser les différents acteurs.

En refusant de céder au fatalisme et en combattant la stigmatisation, permettons à la jeunesse de reprendre confiance en la société, et la société en sa jeunesse.

Donnons-nous les moyens de participer à toutes les sphères de décision économique et politique, et de construire notre propre réflexion sur le développement durable.

Agissons dans nos quartiers, en France, en Europe et dans le monde.

## POUR en finir avec les discriminations faites aux jeunes

De nombreuses discriminations existent en France, qu'elles soient d'ordre raciste, sexiste, homophobe, physique, social, spirituel ou liées au handicap... Force est de constater qu'aujourd'hui être jeune est un combat, que ce soit dans la recherche d'un emploi, d'un logement, pour accéder à des responsabilités politiques et sociales, aux loisirs...

Instaurer une véritable politique jeunesse nécessite donc de s'engager dans une démarche d'égalité réelle des droits. Cette démarche se construit autour de deux axes fondamentaux : l'éducation et la sanction.

### L'éducation

→ On se méfie de ce que l'on ne connaît pas. Lutter contre les discriminations passe donc obligatoirement par des **campagnes de sensibilisation** de l'opinion publique, mais aussi par la place donnée à l'apprentissage des différences dans les programmes scolaires.

→ La **formation** de publics aussi divers que les cadres, les chefs d'entreprise, les directeurs de service ressources humaines, les propriétaires de logements... Cette sensibilisation pourra, par exemple, prendre la forme d'ateliers organisés au sein des différentes structures.

### Ces dispositifs demeurent cependant insuffisants s'ils ne sont pas accompagnés d'un système de sanctions adaptées et effectives

→ Les **amendes** pour discrimination avérée pourront donc être augmentées afin de contraindre les entreprises à embaucher des personnes issues des minorités, les propriétaires à louer leur logement à tous types de publics, etc...

→ En terme d'accès à l'emploi et aux loisirs (notamment devant les boîtes de nuit), les **testings** doivent être multipliés, les sanctions appliquées et véritablement dissuasives.

Des ateliers de  
sensibilisation  
aux  
discriminations  
pour les  
employeurs et  
les  
propriétaires

Des tests à  
l'embauche ou  
à l'entrée des  
lieux de  
loisirs

## POUR créer les conditions de l'autonomie

L'autonomie n'est pas uniquement matérielle, elle est également psychologique et affective. Être autonome, c'est avoir confiance en soi, c'est bâtir ses propres projets de vie et pouvoir les assumer. Aujourd'hui, la complexité des démarches administratives, la multiplicité de dispositifs souvent infantilisants et aveugles face aux cas particuliers, ne permettent pas à bon nombre de jeunes d'accéder à ce stade de maturité.

L'accompagnement, la responsabilisation mais aussi la clarté et la cohérence constituent les enjeux d'un dispositif efficace, offrant une véritable possibilité d'autonomie aux jeunes, qu'ils soient en formation, salariés, en recherche d'emploi ou sans activité.

Dans le cadre scolaire, des actions de sensibilisation à la citoyenneté doivent être envisagés dès l'école primaire. Un partenariat plus fort entre l'Education nationale et les mouvements d'éducation populaire rendrait ainsi possible l'intervention régulière d'animateurs dans les classes. A partir de la 6<sup>e</sup>, chaque élève pourrait se voir ouvrir un « **livret citoyen** ». Cet outil aurait pour but de favoriser l'engagement individuel et les projets collectifs en permettant à chacun d'y consigner ses compétences et ses actes citoyens. Des **unités de formations (2h par semaine)** enseignées par des professionnels de tous horizons et des animateurs d'éducation populaire permettraient un co-enseignement des cours d'éducation civique, l'accompagnement de projets et par là-même une ouverture sur le monde associatif. La délivrance d'un « **certificat d'éducation populaire et de l'engagement citoyen** » et la reconnaissance de compétences par le système de validation des acquis de l'expérience pourraient même être imaginées.

Pour une meilleure visibilité et une mise en cohérence des dispositifs existants, pourrait être créée **une maison de vie citoyenne de la jeunesse**. Lieu de vie permettant un suivi individuel des jeunes de 15 à 30 ans en termes d'orientation, d'expression, et d'accompagnement de projets par un référent accompagnateur, elle remplacerait l'ensemble des multiples « guichets » existants. Cette maison pourrait orienter les jeunes vers des associations locales, nationales et internationales. Une fois par an, elle accueillerait l'ensemble des jeunes pour une journée de sensibilisation aux diverses formes d'associations et d'incitation à l'engagement citoyen. Des permanences des services de l'Etat pourraient également s'y trouver.

Un livret citoyen,  
Un certificat et  
la VAE pour  
valoriser  
l'engagement

Un guichet unique  
pour les jeunes :  
la maison de vie  
citoyenne

Un contrat  
d'autonomie : pour  
responsabiliser  
et sécuriser les  
parcours de tous  
les jeunes

Les jeunes se verraient proposer par l'Etat **un contrat d'autonomie** suivant leurs parcours et leurs besoins, intégrant les notions de droit et de devoir. Ce contrat permettrait aux jeunes d'accéder à une allocation d'autonomie individualisée (favorisant par là-même l'accès au logement, aux études, à la mobilité, aux loisirs et à la culture), qui pourrait être versée sur un compte en banque.

Le contrat d'autonomie prévoit que chaque jeune consacre un quota d'heures à un projet d'engagement citoyen (service universel d'autonomie), qui pourra se vivre, de manière individuelle ou collective, en France, en Europe ou ailleurs dans le monde. Le contrat pourrait être interrompu et repris à tout moment, avec comme seule condition, l'âge. Dans le cadre du contrat, des chèques culture, loisirs, transports pourraient être attribués.

Le contrat d'autonomie facilite l'accès au logement et le reconnaît comme un véritable droit .

**Les difficultés croissantes rencontrées par les jeunes pour accéder à un logement constitue un frein majeur à la construction des parcours de vie. Il convient d'envisager un plan d'accès au logement pour les jeunes, ainsi ;**

- L'accès à la location devrait être facilité (abaissement des contraintes, mise en place, pour tous les jeunes, du locapass).
- Des prêts à taux zéro devraient être proposés aux jeunes pour leur permettre d'accéder plus facilement **à la propriété**.
- La stricte application de la **loi SRU** (Solidarité Renouvellement Urbain) et l'**intégration de logements sociaux à l'intérieur même d'immeubles de standing** permettraient de faire vivre le concept de mixité sociale.



Lors de l'**Assemblée Nationale de la Jeunesse du 31 mars 2007**, l'**UNEF** a proposé aux jeunes de remplacer, dans le texte de loi-cadre, la notion de contrat d'autonomie par celle du « statut social des jeunes », permettant à tous les jeunes, quel que soit leur statut social d'origine, d'accéder à un logement, une formation, etc. Il n'y aurait plus la notion de contrat entre le jeune et l'Etat.

L'amendement n'a pas été adopté. La majorité de vote blancs invite à penser que la question nécessite d'être de nouveau abordée dans les futurs travaux des AJ !.

## POUR une grande réforme de l'orientation

Alors que les filières se sont multipliées et spécialisées pour mieux correspondre à l'évolution du marché du travail, force est de constater que le système d'orientation, jugé archaïque et disposant de moyens insuffisants, n'a pas permis aux élèves d'y trouver leur compte. Ces derniers ont de plus en plus de mal à appréhender le champ des possibles et sont en cela bien mal aidés par les CIO pour trouver leur « voie ». Faible information, absence d'accompagnement individuel, dévalorisation des filières courtes et chômage des jeunes diplômés de certaines filières rendent le choix d'une orientation particulièrement délicat et anxiogène pour les jeunes.

Un service  
public de  
l'orientation

Une profonde remise en question des CIO et de l'ensemble du système actuel paraît aujourd'hui indispensable. Les CIO doivent évoluer vers des prestations de service public de qualité, à forte valeur ajoutée. Cela doit s'accompagner d'une profonde réforme du système éducatif français en impliquant tous les acteurs. La présence des conseillers d'orientation doit à la fois être plus soutenue au sein des établissements (nombre des conseillers d'orientation proportionnel au nombre d'élèves et présence permanente) et plus accessible de l'extérieur du système scolaire. De même, les conseillers d'orientation doivent être spécialisés par branche de métier. Une meilleure coordination est souhaitable entre l'ANPE, les missions locales, les CRIJ, les centres sociaux et de loisirs etc.

Pour accroître le suivi de l'élève, et surtout l'accompagner dans la construction d'un projet professionnel individuel, différents outils doivent être considérés à chacun des niveaux d'enseignement :

### AU COLLEGE :

Un suivi  
personnalisé et  
un carnet  
d'orientation  
pendant toute la  
scolarité

Un **suivi personnalisé** des parcours devra être organisé, notamment par le biais de :

→ La mise en place d'un **carnet d'orientation** personnel dès la 6<sup>e</sup>. Construit à partir des désirs du jeune, il lui permet de construire son projet au fur et à mesure de son évolution personnelle et scolaire. Etabli par un conseiller d'orientation, il fait l'objet d'un suivi trimestriel en collaboration avec l'équipe éducative. Par ailleurs, le conseiller d'orientation serait joignable grâce à une adresse e-mail.

→ **Des rencontres régulières entre les professeurs principaux et les conseillers d'orientation** pour assurer un suivi personnalisé de l'élève.

→ Au cours de ce processus, il est essentiel de valoriser l'élève dans sa globalité et ne pas se limiter à ses capacités seulement scolaires.

#### **Une meilleure connaissance du monde professionnel :**

→ la création **d'ateliers de découverte** du monde professionnel avec les interventions de différents professionnels au sein même des établissements, et ce, dès la 5<sup>e</sup>. Ces ateliers devraient être intégrés dans l'emploi du temps et se dérouler de manière interactive et ludique.

→ En complément de ce carnet, **une base de données** serait également consultable sur Internet à partir d'un compte personnel, permettant d'accéder à toutes les fiches métiers.

→ L'information sur les forums métiers sera également multipliée.

Des ateliers de  
découverte du  
monde  
professionnel

**Pour accroître la connaissance des métiers, il est utile d'intensifier les relations entre l'Education nationale et le monde de l'entreprise.**

→ Ainsi, **les stages pourraient être multipliés** dès la 4<sup>e</sup>.

#### **AU LYCEE :**

→ Dans la continuité des dispositifs mis en place au collège, les **stages** ainsi que les ateliers de découverte professionnels doivent être développés.

→ Les stages **doivent être reconnus** comme étant une expérience fiable pour un jeune diplômé qui recherche du travail. Les stages de plus de trois mois devraient pouvoir être comptabilisés dans l'ancienneté et être obligatoirement rémunérés.

→ Afin de lutter contre les discriminations et les préjugés, des **rencontres autour de l'insertion professionnelle** pourront être organisées entre les lycées d'enseignement général et les lycées d'enseignement professionnel pour plus d'interactions entre les deux milieux.

→ Pour favoriser l'égalité d'accès à l'éducation et l'ouverture d'esprit de tous, il est nécessaire d'assurer la **diversité des options** quelles que soient les filières et les territoires.

Des stages  
rémunérés et  
comptabilisés  
dans  
l'ancienneté

#### **APRES LE BAC :**

→ **Développement de l'alternance** dans l'ensemble des cursus universitaires afin de favoriser une meilleure insertion professionnelle des étudiants.

Une allocation  
d'autonomie,  
universelle et  
individualisée

→ Une **Allocation d'autonomie individualisée** en fonction des besoins et des projets de chaque jeune doit être mise en place pour permettre à chaque jeune de réaliser son projet de vie. En attendant l'effectivité de cette mesure, l'urgence sociale appelle une revalorisation significative des bourses pour mieux prendre en considération les réalités et les inégalités constatées ( voir « contrat d'autonomie » dans « Pour créer les conditions de l'autonomie » ).



Amendement proposé par l'UNL, discuté, modifié puis adopté à la majorité lors de l'**Assemblée nationale de la Jeunesse le 31 mars 2007** :

Dans le cadre de la mise en place d'un véritable service public de l'orientation, des outils d'informations doivent être élaborés :

La mise en place d'un portail internet de l'orientation est nécessaire, qui pour être efficace, doit être interactif, et être un véritable lieu d'échanges (avec par exemple des témoignages de jeunes salariés sur leur parcours). Il doit également permettre aux élèves de commencer les procédures d'inscription dans les différentes filières et les différents cursus de formation.

Par ailleurs, outre une formation accrue des conseillers d'orientation, les professeurs doivent également bénéficier d'une formation régulière sur le thème de l'orientation.

Dans le cadre du suivi individualisé de chaque élève, la présence de conseillers d'orientation aux conseils de classe devrait être systématique.

En ce qui concerne les forums des métiers, ceux-ci doivent être organisés de manière annuelle et départementale, et élaborés en concertation avec les partenaires sociaux. Ces forums doivent être dépourvus de publicité et à visée totalement informative et neutre.

Appliquer plus fermement la carte scolaire, afin que chacun puisse trouver un lycée de qualité près de chez lui.

Réaffirmer le droit de se tromper. Faire du lycée un lieu polyvalent, multi-filières, qui permette de se réorienter plus facilement par l'intermédiaire de passerelles.

## POUR des équipements jeunesse sur tout le territoire

Les inégalités territoriales, en matière d'accès au loisirs et à la culture, se creusent : l'offre, en matière de loisirs éducatifs, est très disparate et il existe des territoires ruraux et urbains dans lesquels les jeunes ne disposent d'aucun lieu de rassemblement digne de ce nom. Or, l'accès aux loisirs ne peut être un luxe, c'est un droit pour tous. Il est indispensable pour permettre à chacun de s'ouvrir sur le monde, sur les autres, et par là-même construire sa propre personnalité, identité.

Il serait nécessaire de réinventer un concept d'**équipement pour la jeunesse** véritablement adapté aux besoins de tous les jeunes et opérer un **maillage territorial**.

→ Le nombre d'équipements sur un bassin de vie dépendrait du nombre de jeunes y résidant et de leurs besoins exprimés.

→ Au centre des équipements jeunesse, on citera notamment la **maison de vie citoyenne**, présentée dans « Pour créer les conditions de l'autonomie ».

- Un accès internet y serait offert à chaque jeune, quel que soit son bassin d'habitation.
- Une sensibilisation à toutes les activités culturelles et sportives y serait proposée, en essayant de briser les barrières sociales.
- Chacun doit avoir la possibilité d'expérimenter une fois l'ensemble des sports (y compris golf, ski, etc.) et des cultures (rap, musique classique, jazz, etc).
- Véritables espaces de projet, de création, d'échanges et de convivialité, les jeunes n'y seraient pas de simples consommateurs d'activité. Accompagnés par des associations, ils deviendraient pleinement acteurs de la définition des projets d'équipement et de leur gestion quotidienne.
- L'Etat, via un plan ambitieux, concourra à 50 % de l'investissement ou, le cas échéant, de la rénovation. Il concourra également à 50 % du fonctionnement de manière durable. Ainsi, l'adéquation entre l'offre et la demande potentielle sera rééquilibrée et l'équipement de jeunesse du 21<sup>ème</sup> siècle, investissement indispensable, sera mis en œuvre.

Les maisons de vie  
citoyenne : des  
espaces de projet,  
de création,  
d'échanges et de  
convivialité

Un tarif  
préférentiel  
pour un meilleur  
accès aux  
loisirs des  
jeunes

Sur le territoire national, comme dans le reste de l'Union européenne, il faut instaurer un  $\frac{1}{2}$  **tarif pour tous les jeunes**, collégiens, lycéens, étudiants, jeunes actifs ou en recherche d'emploi et sans activité, pour faciliter leur accès aux loisirs culturels, sportifs ou autres. Ce dispositif devrait être complété par un site internet permettant de bien connaître les différentes offres et de les utiliser dans l'ensemble des pays. On pourrait aussi imaginer que chaque jeune ait le droit d'obtenir à un prix symbolique, chaque année, un abonnement et/ou des places de spectacles, et cela indépendamment de son cursus scolaire.

## Pour une politique de santé pertinente et efficace

Les rapports se succèdent, tous plus alarmistes les uns que les autres. En 2006, la santé des jeunes n'est pas au beau fixe. Les causes sont connues et c'est la tendance ancrée, depuis des années, du sous-investissement de l'Etat dans ce domaine, qu'il faut contrer.

Pour cela, la santé des jeunes doit être une priorité :

Un(e)  
infirmier(e) à  
temps plein par  
établissement

→ En se donnant enfin les moyens de développer la **médecine préventive scolaire et universitaire**. Le personnel médical au sein des établissements doit être renforcé avec l'objectif d'un(e) infirmier(e) présent à temps plein par établissement (voire en fonction du nombre d'élèves).

→ Des **distributeurs de préservatifs** (aussi bien féminins que masculins) à moindre coût doivent être accessibles dans l'ensemble des lieux fréquentés par les jeunes (collèges, lycées, université, maisons de quartier, boîte de nuit, bars...). L'information et l'accès aux moyens de contraception devront être facilités.

Un fil santé  
jeune, pour  
meux se soigner  
et être bien  
dans sa tête

→ Parce que le mal-être n'est pas toujours physique, parce qu'être en bonne santé c'est aussi être bien dans sa tête, les **espaces d'écoute et d'accompagnement psychologique** doivent être multipliés et les consultations avec les spécialistes doivent devenir gratuites. De même, un programme « fil santé jeunes » labellisant des praticiens spécialement formés au public jeune, doit être développé.

L'attribution  
de formations aux  
premiers  
secours  
obligatoire  
pour tous les  
jeunes

→ En mettant en œuvre de **grandes campagnes de prévention** sur les questions qui touchent plus particulièrement les jeunes : addictions, maltraitance, sexualité, contraception, nutrition... Ces campagnes, élaborées en lien avec les organisations et mouvements de jeunesse, notamment les mutuelles, doivent être relayées par les médias publiques. Elles doivent être menées en cohérence les unes avec les autres, et trouver un écho dans les enseignements scolaires. En effet, parfois perçues comme trop répétitives, elles ont du mal à trouver un équilibre entre le trop « trash » (qui joue plus sur la peur que sur la raison des gens) et le pas assez. L'étude diagnostique de l'impact de ces campagnes mériterait d'être menée et rendue publique. Les moyens publicitaires ne peuvent être efficaces qu'à condition d'être accompagnés de modules de formation sur le terrain. Généraliser les formations de secourisme en milieu scolaire est une bonne initiative, mais ces formations doivent être obligatoires.

→ Il est important de faire en sorte que la santé publique ne soit pas victime des logiques de profits capitalistiques. Les messages véhiculés par les industries agroalimentaires à travers leurs publicités, le lobbying des laboratoires pharmaceutiques doivent faire l'objet de la plus grande vigilance.

→ Toute aide des pouvoirs publics au secteur privé (soutien à l'emploi, exonérations fiscales...) doit être conditionnée à la participation de ce dernier à l'effort de recherche pour lutter contre les infections et maladies les moins « rentables ».



Amendement proposé par la **LMDE**, discuté, modifié puis adopté à la majorité lors de l'**Assemblée nationale de la Jeunesse le 31 mars 2007** :

La période de la jeunesse est décisive dans la prise des habitudes de santé. La prise d'autonomie vis-à-vis de sa santé est indispensable pour devenir adulte. Des **maisons de la santé** doivent donc être mises en place pour accueillir les jeunes dans le cadre de consultations réalisées par des professionnels de santé habitués à ce public. Toutes les spécialités médicales doivent être représentées, au premier rang desquelles la gynécologie, la psychologie, l'ophtalmologie, la dermatologie et le dentaire. Des bilans complets doivent y être réalisés, et des soins dispensés sans avance de frais, pour permettre l'égalité devant la santé souvent remise en cause par des dépassements d'honoraires de plus en plus répandus.

## POUR qu'en 2010, La justice soit plus adaptée aux mineurs !

Au regard des conditions actuelles d'incarcération, envoyer un mineur en prison apparaît plus comme une incitation à la récidive que comme une sanction en vue de réparation ou de réinsertion sociale.

La coupure du milieu scolaire, le traumatisme de l'incarcération et des mauvaises rencontres, la difficile reconstruction à la sortie : la liste est longue pour comprendre que la prison ne peut être une solution. Un jeune qui sort de prison est perdu, sacrifié, tant la prison est déshumanisante.

Quelles peuvent être les alternatives ?

→ Les **centres éducatifs fermés**, qui semblent obtenir de bons résultats, doivent être multipliés et l'équipe éducative renforcée.

→ Une punition ou peine qui vient seule ne peut être comprise. Un **accompagnement** est indispensable, par le biais d'une formation, d'un contrat d'objectifs ou autre.

→ Les peines en sursis sont inutiles, si ces sanctions ne sont pas systématiquement couplées d'une mesure éducative renforcée (les moyens de la PJJ doivent donc être augmentés).

→ Les travaux d'intérêt général (TIG) doivent systématiquement avoir un lien avec le délit commis. C'est la condition nécessaire à une prise de recul et de conscience.

→ Un **suivi au quotidien du jeune par un éducateur** est nécessaire pour éviter la récidive, pour permettre au jeune de rythmer sa vie. Durant les semaines qui suivent la sanction, chaque jeune sera régulièrement suivi par une équipe éducative constituée du juge pour enfants, d'un éducateur de la PJJ et des parents.

→ Une révision du casier judiciaire doit être rendue possible à la demande du jeune, de façon à donner une seconde chance aux jeunes qui auraient fait amende honorable.

→ Les liens entre les jeunes et la police doivent être profondément transformés, notamment grâce à une formation plus adaptée des agents publiques et au rétablissement de la police de proximité.

Des peines de  
substitution  
plutôt que la  
prison

Un suivi éducatif  
personnalisé des  
jeunes  
délinquants

Une police mieux  
formée et plus  
respectée

Aussi importante que la réflexion sur l'« après-délit », la **prévention** et le fait d'éviter le premier acte commis est primordial. Pour ce faire, le jeune doit avant tout se sentir à l'aise et utile dans la société, et non délaissé dans des zones de relégation. Des signes doivent alors lui être adressés.

→ L'**accès à des loisirs diversifiés** doit pouvoir lui être assuré. Ces loisirs pourraient être l'occasion de multiplier ses expériences et de sortir du lieu d'habitation.

→ Mener une **étude diagnostic** établie avec les jeunes des dispositifs et équipes de prévention existants pour être en mesure de les améliorer, et de les développer en leur assignant plus de moyens.

→ Les structures comme les centres sociaux, les maisons pour tous, les maisons de quartier, les centres d'animation doivent être dotées de plus de moyens et être développées. Les jeunes en deviendraient pleinement acteurs, et pas seulement de simples consommateurs (voir la « maison de vie citoyenne de la jeunesse » dans la partie « Pour créer les conditions de l'autonomie »).

→ Les jeunes doivent pouvoir se saisir de leur autonomie et être accompagnés dans cette démarche de responsabilisation (ne pas faire avec ou à la place de, sortir de l'infantilisation).

→ Les chantiers jeunes qui permettent de se sentir actif socialement, de monter des projets, et de se sentir utile à la société doivent être développés (par exemple dans le cadre du service civil universel d'autonomie).



Amendement proposé par l'**UNSA jeunes**, discuté, modifié puis adopté à la majorité lors de l'**Assemblée nationale de la Jeunesse le 31 mars 2007** :

En matière de lutte contre la délinquance des jeunes, en particulier des mineurs, la priorité du préventif et de l'éducatif sur le répressif doit être réaffirmée. En la matière, la Convention internationale des Droits de l'Enfant doit être une référence.

Les modifications répétées de l'ordonnance de 1945 relative à la délinquance ont été autant de mises à mal de cette primauté. L'instrumentalisation et la frénésie législative sur la question de la délinquance des jeunes doivent cesser. Il faut permettre l'ordonnance de 1945 d'être mieux appliquée.

Les citoyens doivent être mieux informés sur les règles et procédures des contrôles de police.

## POUR un plan d'éducation aux médias et à l'image

Nous vivons dans une société de l'image et de l'information. A l'ère des nouvelles technologies et d'internet, la transmission des nouvelles est quasiment instantanée à travers le monde.

La profusion de ces messages est déstabilisante, et cela d'autant plus que l'impartialité n'est pas toujours de mise. Par ailleurs, le fonctionnement des médias en termes financiers et concurrentiels appelle la course à l'audimat, la recherche du scoop, parfois au détriment de la qualité et de l'analyse. L'enjeu de pouvoir que les médias représentent attire toutes les convoitises.

Face à la logique propre des émetteurs, force est de constater que les citoyens-récepteurs ne sont pas égaux face aux messages transmis. Si d'énormes progrès ont été faits en la matière, l'accès à l'information n'est pas égalitaire selon le milieu social d'où l'on vient. La sensibilisation au fonctionnement des médias, qui permet de prendre du recul, n'est malheureusement pas systématique.

**Permettre à chacun de développer son esprit critique est primordial.**

Des cours  
d'éveil aux  
médias dès  
l'école primaire

→ Pour cela, en plus des campagnes publiques lancées sur ce thème, un cours d'**éveil aux médias** devrait être instauré dans le cursus scolaire, et cela dès l'école primaire (1 heure par semaine). Ce cours ne serait pas uniquement animé par des professeurs, mais par des intervenants extérieurs (acteurs sociaux-éducatifs et associatifs, journalistes, communicants, sociologues, etc.), sous la forme d'ateliers et d'animations ludiques. Il serait également l'occasion d'offrir aux jeunes la possibilité d'expérimenter la construction de l'information (par exemple en faisant un reportage, un montage vidéo, une fausse campagne publicitaire...).

Des accès  
facilités  
régulés à  
l'Internet

→ Permettre à chaque jeune de pouvoir **accéder à l'outil informatique** et plus particulièrement à Internet, doit continuer d'être une priorité (mise à disposition d'espaces, de salles avec accès à Internet au sein des établissements scolaires mais aussi dans toutes les structures d'accueil de public jeune).

→ L'objectif « **un ordinateur par enfant** » doit être posé, tout en s'assurant de la protection des plus jeunes face à certains contenus jugés nocifs.

**Agir sur les émetteurs médiatiques** (bien sûr dans le respect de la liberté d'expression) ne peut faire l'objet d'une impasse.

Interdire la pub  
pendant les  
programmes jeunesse

→ Ainsi, l'une des priorités doit consister en la mise en place d'une **déontologie plus stricte pour les médias** (pas seulement les journalistes d'information).

→ Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et le Bureau de Vérification de la Publicité (BVP) doivent disposer de moyens adaptés pour asseoir leur autorité.

→ Donner une prérogative déontologique à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (qui délivre les cartes presse). Cette question doit être abordée au niveau de l'Union Européenne (voire d'instances internationales).

→ Il paraît également primordial de s'appuyer sur les médias pour réguler les médias. Ainsi, on pourrait imaginer la **généralisation des médiateurs**, qui, porte-paroles des publics, pourraient inciter les journalistes à prendre de la distance par rapport à leur quotidien.

→ Enfin, la publicité pendant les programmes jeunesse doit être interdite.

## POUR favoriser la mobilité des jeunes

Jamais l'information, les biens et les personnes n'ont autant circulé dans notre société. Une vision déformée nous conduit à considérer la mobilité de tous (et en particulier des jeunes) comme acquise, tant les moyens de transports actuels permettent d'aller loin, en peu de temps, à faible coût.

Et pourtant... Il apparaît que ces progrès ne profitent pas à tous. Pour certains, sortir d'une ville, voire d'un quartier, n'est pas si évident. Difficultés financières mais aussi barrières psychologiques contribuent à faire en sorte que voyager, changer de lieu de résidence, en somme affronter l'inconnu, demeure très difficile.

Pour cela, le développement d'une politique favorisant la mobilité de tous les jeunes en France, en Europe et dans le monde, est à mettre en œuvre.

Un droit  
universel à la  
mobilité des  
jeunes

Nous demandons donc **la mise en place d'un droit universel à la mobilité des jeunes**. Pour cela il convient :

- De mettre en place un tarif jeune (-50 %) pour tous les transports en commun (ferroviaire, routier, aérien...) sur l'ensemble du territoire national.
- De développer un système de navettes dans les zones rurales.
- De financer le permis de conduire des jeunes qui en ont besoin dans le cadre du contrat d'autonomie passé avec l'Etat.
- De limiter le prix de l'assurance auto pour les jeunes.
- D'encourager l'utilisation du vélo, avec des dispositifs comme l'initiative vélo-ville
- De multiplier les transports de nuit

Un séjour en  
Europe pour  
chaque jeune  
entre 15 et 25  
ans

Nous souhaitons également tendre vers une mobilité européenne et internationale des jeunes .

- Nous proposons notamment que chaque jeune, entre 15 et 25 ans, puisse, lors de cette période, réaliser un séjour en Europe (séjours linguistique, voyage scolaire ou universitaire, séjours en autonomie, SVE).
- Une allocation versée par l'Etat et le cas échéant, complétée par les collectivités territoriales, permettrait la réalisation du séjour.
- Par ailleurs, nous souhaitons qu'une grande campagne de promotion de toutes les aides et dispositifs existants soit mise en œuvre (réduction transport, mode d'hébergement ...) sous l'égide de la Commission européenne ; c'est en créant les conditions de l'Europe réelle que cette idée pourra progresser.

Les dispositifs existants ne sont pas suffisamment connus et clairs. Une fois encore, la multiplicité des structures accueillantes, la logique « multi-guichets » et la complexité administrative sont contre-productives.

Chaque élève devrait connaître l'expérience au moins deux fois dans sa scolarité d'un échange scolaire.

→ On pourrait par ailleurs imaginer qu'une carte « interrail » puisse être remise à chaque jeune afin qu'il puisse visiter les pays d'Europe concernés par cette carte. Un partenariat avec la FUAJ permettrait d'obtenir des tarifs attractifs et les conseillers des maisons de vie citoyenne de la jeunesse (voir « Pour créer les conditions de l'autonomie ») accompagneraient les jeunes dans la construction de leur projet personnel.

## POUR permettre aux jeunes de devenir des citoyens engagés

Des instances  
réellement  
participatives  
pour associer les  
jeunes à  
l'exercice du  
pouvoir

L'école, une cité  
de la jeunesse  
pour préparer son  
futur et devenir  
citoyen

Un service  
universel  
d'autonomie

On ne naît pas citoyen, on le devient. C'est par l'éducation populaire, à l'école, et dans sa famille que se forment les valeurs de l'engagement collectif. Les jeunes d'aujourd'hui seraient devenus des individualistes, peu soucieux d'un avenir commun. Alors, dans ce cas, comment expliquer leur implication dans le monde associatif, dans les projets de solidarité internationale qui sont si nombreux ?

La réalité, c'est que les jeunes perçoivent peu de signes qui leur permettent de croire qu'ils seront écoutés par les institutions. Pourtant, de nombreuses actions sont menées. Quels impacts génèrent-elles ?

Les **conseils de jeunes** peuvent être un premier espace d'éducation à la démocratie participative, à condition qu'ils soient représentatifs de la diversité des jeunes et qu'ils aient un réel pouvoir de décision et des moyens d'action pour les mettre en œuvre.

Les collèges et les lycées doivent devenir des cités de la jeunesse où l'apprentissage de la citoyenneté est au cœur du projet éducatif. Ainsi les cours d'éducation civique se transforment en un espace de discussion partant des questionnements des élèves. Ces espaces seraient animés par des professeurs dans une dynamique interdisciplinaire en partenariat avec des associations (voir la partie « Pour créer les conditions de l'autonomie »).

**Le service universel d'autonomie**, qui permet l'engagement de tous les jeunes ( voir « Pour créer les conditions de l'autonomie »), doit être un droit pour tous et non réservé à ceux qui ont le temps et l'argent pour participer à la vie de la cité. Ce service serait aussi un temps de formation populaire vers un engagement collectif qui aujourd'hui ne concerne qu'une frange de la population.

**Reconnaître le vote blanc** pourrait également être un signe qui témoigne que tout n'est pas joué d'avance. De même le **droit de vote des étrangers** résidant en France doit être mis en place.

Afin de tendre vers une meilleure représentation des jeunes dans l'ensemble des institutions politiques, économiques, syndicales, mutualistes et associatives, des campagnes nationales d'information sur les droits des jeunes doivent être menées parallèlement à un processus éducatif .

Amendement proposé par l'Association **Actenses**, discuté, modifié puis adopté à la majorité lors de l'Assemblée nationale de la Jeunesse le 31 mars 2007 :

« Le cumul des mandats doit être interdit. Le renouvellement d'un mandat doit être limité dans le temps. Les partis et groupements politiques doivent s'engager à imposer l'accès des jeunes aux mandats électoraux et fonctions électives. »

## CONCLUSION

### POUR une transversalité Des politiques jeunesse

Les jeunes connaissent des besoins spécifiques liés à la conquête de leur autonomie, à la construction des fondations de leur vie. Néanmoins, ils vivent dans le même monde que celui des adultes et sont confrontés à des problématiques économiques, sociales....et sont loin d'avoir des préoccupations et besoins uniquement liés aux loisirs et au sport.

L'action, en direction de la jeunesse, ne saurait être l'apanage d'un seul ministère ; elle concerne la quasi-totalité des fonctions gouvernementales et nécessite un espace, au-delà même du Ministère, qui crée les conditions d'une coopération interministérielle efficace.

Une agence  
nationale de la  
jeunesse gérée  
par les  
bénéficiaires

Une agence nationale sera ouverte et permettra, sur l'ensemble des sujets liés à la jeunesse, de créer les bases d'une action efficace. Les jeunes eux-mêmes, par l'intermédiaire de leurs associations et mouvements, seront invités à participer largement à la co-gestion de cette structure.

Sortis de la politique des « mille-feuilles » et des guichets, nous pourrons ainsi mettre en œuvre des actions lisibles, cohérentes et enfin mobilisatrices.